



MAIRIE
DE

SAINT-PAUL-ET-VALMALLE

34570

Affiché le 20 JUIN 2017

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 13 JUIN 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept, le mardi 13 juin, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/06/2017

Présents : M. ALEMANY Fabien, Mme ALBAS Christelle, Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, M. CONSTANS Frédéric, M. GARCIA François, M. GELY Frédéric, Mme GELLY Evelyne, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme GUIZARD Sophie ;
Mme SAUTEREAU Chantal est élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Vente du lot n°50 situé au lotissement « les Vignes Vieilles », 4, rue des Chasselas : Autorisation au Maire de signer le compromis de vente avec M. et Mme FAMILIAR Francis.

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de se prononcer sur la vente du lot n°50 situé au lotissement « les Vignes Vieilles » 4, rue des Chasselas. Il indique que ledit lot a une surface totale de 600 m², et est constitué des parcelles communales suivantes :

- Parcelle n°1181 section A « vignes vieilles » d'une surface de 520 m²
- Parcelle n°1164 section A « vignes vieilles » d'une surface de 79 m²
- Parcelle n°1187 section A « vignes vieilles » d'une surface de 1 m²

Soit une surface totale de 600 m²

M. BERTOLINI, ajoute que M. et Mme FAMILIAR Francis domiciliés sur la commune de Juvignac se sont portés acquéreurs du lot précité.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE : de vendre à M. et Mme FAMILIAR Francis, le lot n°50 d'une surface de 600 m2, constitué des parcelles A n° 1181, 1164, 1187 comme indiqué ci-dessus.

FIXE : le prix de vente du lot n°50 à 170.000,00 € (Cent soixante-dix mille Euros).

PRECISE : que ledit lot est vendu viabilisé.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer dans un premier temps le compromis de vente avec M. et Mme FAMILIAR Francis domiciliés sur la commune de Juvignac.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui suivra et toutes les pièces annexes.

DIT : que les frais notariés et annexes sont entièrement à la charge des acquéreurs.

DIT : que l'opération est inscrite au Budget sur le compte 024 de la section d'investissement.

2/ Programmation de travaux d'éclairage public de l'année 2017.

M. BERTOLINI, rappelle à l'Assemblée délibérante que dans le cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à HERAULT ENERGIES, de revoir le projet proposé en séance du dernier conseil municipal.

M. GARCIA, expose le nouveau programme d'Eclairage Public 2017, qui comprend les travaux suivants :

1/ travaux d'économie d'énergie :

- Remplacement lumandar par horloge astronomique (11 un) : 5.624,64 € HT
- Remplacement 2 lanternes BF au Hameau de Valmalle : 1.908,36 € HT
- TOTAL : 7.533,00 € HT**

2/ travaux annuel EP

- Extension réseau chemin du Bois d'Arnaud 1^{ère} tranche : 31.640,01 € HT
- TOTAL : 31.640,01 € HT**
- TOTAL : 39.173 ,01 € HT**

M. BERTOLINI, explique que selon cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à 39.173,01 € HT dont :

- 20.649,75 € à la charge d'HERAULT ENERGIES
- 18.523,26 € à la charge de la Commune

M. BERTOLINI, dit que le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par HERAULT ENERGIES par le biais du FCTVA. Il ajoute qu'une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver la programmation annuelle des travaux, d'accepter le fonds de concours que la Commune versera à HERAULT ENERGIES, et d'autoriser le Maire à signer la convention.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE : la programmation des travaux présentée par HERAULT ENERGIES.

FIXE : la participation de la Commune, sous la forme d'un fonds de concours, à 18.523,26 €, montant révisable en fonction du montant des dépenses ressortant du décompte définitif, et dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.

S'ENGAGE : à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense,

AUTORISE : le Maire à signer la convention à intervenir avec HERAULT ENERGIES, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

3/ Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, titulaire, à temps non complet (26/35^{ème}).

M. BERTOLINI, propose au Conseil Municipal de créer un poste d'ATSEM supplémentaire afin d'assurer l'encadrement des élèves de maternelle pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de créer un poste d'A.T.S.E.M. Principal de 2^{ème} classe, titulaire, à temps non complet (26/35^{ème}), annualisé, soit 32h durant les semaines scolaires.

AUTORISE : le Maire à signer l'arrêté de nomination.

DIT : que cette création de poste fera l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi auprès de Centre de Gestion de la Fonction Publique.

ADOpte : le nouveau tableau des effectifs suivants :

Filière Administrative :

- 1 Attaché Territorial	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Admin Principal 2 ^{ème} classe	28 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Admin Principal 2 ^{ème} classe	20 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Administratif Territorial	17 h 00	Titulaire	(pourvu)

Filière Technique :

- 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe	15 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint technique territorial	30 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint technique territorial	30 h 00	Titulaire	(pourvu)

- 1 Adjoint technique territorial	20 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint technique territorial	14 h 00	en CDD	(pourvu)
- 1 C.A.E.	20 h 00		(vacant)

Filière Médico-sociale :

- 1 A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	30 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	26 h 00	Titulaire	(vacant)

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au Budget 2017 sur le compte 012 « rémunération du personnel ».

4/ Questions diverses.

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à St Paul et Valmalle, le 14 juin 2017

le Maire

Jean-Pierre BERTOLINI





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu **le MARDI 13 JUIN 2017, à 19h30.**

ORDRE DU JOUR :

1/ Vente du lot n°50 situé au lotissement « les Vignes Vieilles », 4, rue des Chasselas : Autorisation au Maire de signer le compromis de vente avec M. et Mme FAMILIAR Francis.

2/ Programmation des travaux d'éclairage public de l'année 2017.

3/ Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26/35^{ème}).

4/ Questions diverses

A St Paul et Valmalle, le 07/06/2017
Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI